



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 11/2021

Vevey, le 31 mai 2021

Ne pas diffuser
Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal le jeudi 17 ou 24 juin 2021

Réponse à l'interpellation : « Un été 2021 culturel à Vevey avec ou sans COVID ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à l'interpellation déposée le 8 mars 2021 ar Madame Caroline Gigon (en collaboration avec Madame Marion Houriet), la Municipalité et la Direction de la culture souhaitent apporter les réponses suivantes :

Comment la commune communique-t-elle le soutien offert à l'organisation de manifestations publiques ?

Sur le site internet de la Ville, une page est consacrée à l'organisation de manifestations (voir lien en fin de document). Le « Guide des manifestations », qui répond aux nombreuses questions que se posent les organisateurs d'événements, peut y être téléchargé et le contact de la coordinatrice des manifestations y figure. La Direction de la culture communique par ailleurs – via des mailings réguliers, ses pages Facebook et Instagram, ainsi que du conseil individuel – différentes informations importantes ou d'actualité pour les acteurs culturels veveysans. Un soutien à l'organisation de manifestations publiques est ainsi apporté aux organisateurs qui le demandent, que ce soit financièrement via une demande de subvention ponctuelle auprès de la Direction de la culture, ou par du conseil concernant les procédures auprès de la coordinatrice des manifestations ou de la Direction de la culture.

Est-il possible de faciliter davantage les démarches pour l'utilisation de l'espace public pour les beaux jours à venir (mai à octobre 2021) pour des événements culturels de moins de 50 personnes ?

Les démarches pour l'utilisation de l'espace public se font en deux étapes obligatoires. Tous les organisateurs de manifestations (culturelles ou autres) doivent premièrement s'enquérir de la disponibilité du lieu à la date choisie et le réserver auprès de la coordinatrice des manifestations – ceci pour éviter que deux événements ne soient prévus en même temps au même endroit ou que plusieurs événements interfèrent les uns avec les autres. Puis les organisateurs doivent demander les autorisations nécessaires via le formulaire POCAMA (Portail cantonal des manifestations), à la suite de quoi l'Association Sécurité Riviera délivre l'autorisation. Dans certains cas (notamment lors de vente d'alcool), une autorisation cantonale est, elle aussi, nécessaire. Aujourd'hui, en raison de la pandémie du COVID-19, les conditions imposées aux organisateurs de manifestations sont fixées d'une part par le Conseil fédéral et d'autre part par le Conseil d'État. Ces conditions sont adaptées en permanence à l'évolution du risque sanitaire

et elles peuvent varier de semaine en semaine. A l'heure actuelle, une autorisation cantonale est ainsi souvent obligatoire pour les manifestations et il est ainsi impossible pour la Ville de simplifier cette démarche. En revanche, la Direction de la culture accompagne au mieux tous les acteurs culturels qui lui en font la demande et apporte son soutien dans les démarches d'obtention d'autorisations en assurant le relais auprès des autorités régionales et cantonales.

Est-il possible de mettre à disposition les vitrines des bâtiments communaux et autres et des affichages F4 pour des projets culturels ?

Hormis les vitrines des Galeries du Rivage – lesquelles sont déjà mises à disposition pour des expositions du CEPV, du Festival Images et plus récemment de l'Association Espace Indiana – il n'existe pas de bâtiments communaux possédant des vitrines qui pourraient être utilisées à cet effet. En revanche, la Ville dispose de six réseaux d'affichage culturel F4 comprenant chacun 20 à 25 emplacements. Ils sont mis gratuitement à disposition des acteurs culturels. En parallèle, la Direction de la culture a mis en place avec la société Affichage Vert un réseau d'affiches A2 qui offre plus d'emplacements pour la promotion des manifestations culturelles. Ainsi, les acteurs culturels peuvent profiter de deux réseaux gratuits tout au long de l'année.

Est-il possible que la commune et les services de police élaborent un plan de protection général qui serait applicable à tout événement culturel de moins de 50 personnes dans l'espace public extérieur, sachant que c'est aux créateurs de spectacles qu'il revient la responsabilité de les faire respecter ?

Compte tenu de la variété des formats et propositions possibles selon les disciplines, ou selon les types de lieux, un seul et unique plan de protection valable pour tous n'est aujourd'hui malheureusement pas réaliste. Des plans de protection types sont en revanche fournis par les faïtières des différentes branches professionnelles de la culture et la Direction de la culture accompagne dans ses démarches chaque acteur culturel qui en fait la demande.

Est-il possible d'utiliser systématiquement les canaux de communication de la Commune pour des événements créés par des artistes veveysans via des communiqués de presse, le site internet, panneaux à l'entrée de la ville et les réseaux sociaux ?

Afin d'aider les acteurs culturels dans leur communication, la Ville de Vevey met à disposition gratuitement des organisateurs culturels divers outils pour favoriser la promotion de leurs activités: six réseaux d'affichage culturel F4 (SGA) et deux réseaux d'affichage A2 répartis dans toute la ville, des bornes et écrans LED aux entrées de Vevey, et une publication dans l'Agenda Riviera présentant l'offre «culture et loisirs» distribuée tous les deux mois à l'ensemble des ménages des communes de la Riviera. Le site récemment réactualisé « danslavilledimages.ch » présente par ailleurs le panorama des associations et lieux de programmation actifs à Vevey et les réseaux sociaux liés (Facebook et Instagram) font la promotion de leurs activités.

Que ce soit dans le cadre du crédit exceptionnel pour le soutien et la relance des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport ou, si celui-ci n'est pas soutenu par ce conseil ce soir, dans l'enveloppe budgétaire habituelle pour les subventions culturelles, est-il possible de prévoir un mandat unique pour un.e coordinatrice.teur culturel.le qui irait à la rencontre du milieu culturel veveysan et coordonnerait les divers projets dans une vision globale des lieux pouvant être investis cet été ? Il ne s'agit pas ici de coordonner les manifestations déjà existantes ou prévues, mais bien d'étoffer l'offre culturelle en collaboration avec la personne en charge des manifestations à la Ville ?

Le crédit exceptionnel pour le soutien et la relance des milieux associatifs et professionnels de la culture vise en priorité à accompagner les artistes et les actrices et acteurs culturel-le-s veveysan-ne-s traversant une situation financière difficile dans la reprise progressive et la relance de leurs activités, par le biais des mesures suivantes :

- Indemnités pour la part non couverte par les aides cantonales et fédérales
- Subventions à des projets de transformation ou de relance
- Bourses dévolues à la recherche et à la création artistiques

Ce crédit exceptionnel est soumis à une directive d'application très précise qui détermine les conditions et critères de son utilisation et l'allocation des montants. Il n'est ainsi pas possible d'utiliser ce crédit exceptionnel pour engager du personnel au sein de l'administration communale. Au vu de la situation des artistes et des actrices et acteurs culturels veveysans, il est en outre primordial que l'entièreté des soutiens financiers puissent parvenir directement aux entités culturelles et personnes concernées.

De même, l'enveloppe budgétaire dévolue aux subventions ponctuelles ne permet déjà pas actuellement de couvrir toutes les demandes émanant des associations et artistes veveysans. Pour exemple, en 2020, la Direction de la culture a reçu 119 dossiers de demande de soutien pour un montant total de CHF 525'940.- auxquels il a fallu répondre avec l'enveloppe destinée aux soutiens ponctuels de CHF 260'000.- prévue à cet effet et répartie sur plusieurs lignes du budget (aides et subventions, expositions et éditions, danse contemporaine, musiques actuelles, médiation culturelle). La Direction de la culture a ainsi pu soutenir 72 projets, pour un montant total de CHF 259'840.-, soit un peu moins de 50% de la somme totale cumulée des demandes.

Nous constatons ainsi que ce ne sont pas les projets, événements et initiatives, émanant d'une scène culturelle forte de plus de 100 entités (sans compter les artistes indépendants et groupes de musiques actuelles), qui manquent. C'est pourquoi la Direction de la culture a pour principale mission d'accompagner et soutenir la richesse, le dynamisme et la diversité du tissu culturel local en favorisant la concrétisation des projets, initiatives, événements, créations... qui émergent directement des institutions culturelles, associations, compagnies, artistes et de la scène indépendante.

Ainsi, si une association, un.e artiste ou tout autre entité culturelle veveysanne à but non lucratif souhaite organiser un événement de relance durant la période estivale, il est possible d'adresser une demande de soutien dans le cadre du crédit exceptionnel. Les critères pour déposer une demande de soutien à la relance des activités dans le cadre du crédit complémentaire pour venir en aide aux associations, fondations et autres structures sportives et culturelles veveysannes sans but lucratif, impactées par la crise du COVID-19, figurent sur le site de la Ville (lien en fin de document).

Est-il possible d'alléger des dossiers de subventions pour cette année 2021 compte tenu que les acteurs culturels ont été empêchés de travailler la quasi-totalité de ces 12 mois de crise sanitaire et qu'ils sont déjà très mobilisés par les demandes d'APG, RHT et autres indemnisations ?

La démarche pour demander un soutien est déjà simplifiée au maximum (lien en fin de document). Les éléments demandés dans le dossier sont absolument nécessaires à l'évaluation de la demande. Par ailleurs, la Direction de la culture a mis en place une permanence de conseil pour accompagner les acteurs culturels qui en font la demande pour toutes les questions administratives telles que dossiers de subvention, plans de financement, demandes d'indemnisation, autorisations pour le maintien de certaines activités, précisions concernant les directives fédérales et cantonales, plans de protection, directives sanitaires en cours, etc. La Direction de la culture accompagne en effet depuis le début de la crise du COVID-19, les acteurs culturels dans l'élaboration de plans de protection et dans leurs demandes d'autorisations. Elle fait également le lien, lorsque nécessaire, avec les autorités compétentes.

Et enfin, est-il établi que les soutiens et subventions obtenus par les artistes sont maintenus même si les spectacles doivent être annulés parce que la situation sanitaire évolue de manière défavorable ?

Oui. Dans sa séance du 6 avril 2020, la Municipalité a décidé, à l'instar des autres villes romandes, de maintenir les subventions nominales et ponctuelles des institutions, associations, acteurs culturels, manifestations et événements, même en cas d'annulation.

En conclusion de cette communication, la Municipalité et la Direction de la culture souhaitent attirer l'attention sur les événements culturels prévus cet été, puisque de nombreux projets sont

en cours de préparation, même si, à l'heure actuelle et au regard de l'incertitude liée aux normes sanitaires, tout n'a pas encore pu être confirmé.

Les événements annuels suivants ont habituellement lieu ou ont été reportés à l'été : Fête de la Danse, foodculture days, ANIMAI, PictoBello, Fête multiculturelle, Festival de la Valsainte, cinéma Plein air à la Place Scanavin, Cinéma Sud Helvetas, Riviera Tango Fiesta, Festival « FFIFA » au Rocking Chair, Nox Orae... ainsi que les nombreux événements sportifs ou commerciaux également prévus durant l'été, comme l'Eurofoot, le Vevey StrEAT Food Festival, Vevey-Lavaux UP, le Meeting du Lac, les marchés traditionnels, folkloriques et aux puces, la Fête nationale, l'anniversaire de la Brigade scout de du Vieux-Mazel, la Bourse aux vélos, les 125 ans du TCS, etc.

En plus de ces événements annuels, un certain nombre de nouveaux projets culturels sont en cours de préparation. Un bar éphémère « la Passagère » qui proposera une programmation artistique, principalement musicale, s'installera sur la Place de l'Aviron pour les mois d'été. Un autre bar éphémère avec une programmation en arts vivants devrait être installé par l'Association Autour du Monde et la Fondation Vevey Ville d'Image sur la Place du Marché. Le Reflet – Théâtre de Vevey propose des spectacles itinérants, à domicile ou encore par téléphone. Le Café Littéraire – toujours empêché par les mesures sanitaires de proposer sa programmation culturelle habituelle – reprend une programmation de concerts en terrasse comme l'été dernier. Diverses animations et une programmation musicale itinérante devraient être proposées, comme l'an dernier, par l'Association « Vevey A-live » dans le cadre du projet « Dolce Riviera ». Le Rocking Chair souhaite reprendre son projet de résidences artistiques – suivies de concerts publics – mis en place l'été dernier et intitulé Kabarett Coco. La Compagnie Les Eaux Courantes prévoit une série de quatre concerts intimistes. Un concert de l'Orchestre de Suisse Romande est prévu au Parc du Panorama. Le label veveysan Bleu Lagon prévoit également un événement et Couleur 3 s'intéresse de près à la Ville de Vevey pour y installer un projet artistique et radiophonique d'été. Le Théâtre de l'Oriental prévoit de monter une scène à la place Scanavin pour une série de représentations en extérieur. Un festival de Body painting est imaginé au Jardin du Rivage. Une exposition regroupant une dizaine d'artistes liés à Vevey sera organisée dans l'ancienne forge de la Rue de la Madeleine. Le nouvel espace investi par l'Association Einzweidrei dans les Anciennes prisons sera également verni avec une exposition. Le projet d'exposition « PANO » dans les vitrines des Galeries du Rivage se poursuit.

De plus, il est possible que de nouveaux projets voient encore le jour en fonction de l'évolution des mesures sanitaires. L'offre culturelle d'été à Vevey devrait ainsi être conséquente, malgré des conditions encore incertaines aujourd'hui.

Quelques liens utiles

Organiser une manifestation : <https://www.vevey.ch/prestations/organiser-une-manifestation>

Guide des manifestations : https://www.vevey.ch/sites/default/files/2020-08/VEVEY_Guide-pratique-des-manifestations.pdf

Communication et affichage : <https://www.vevey.ch/prestations/communication-et-affichage>

Subventions ponctuelles : <https://www.vevey.ch/prestations/demande-de-soutien-pour-des-projets-culturels>

Soutien – COVID-19 : <https://www.vevey.ch/prestations/demande-de-soutien-covid-19>

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 31 mai 2021.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.


Elina Leimgruber


A. Perrenoud